

et des biens manufacturés tant minéraux que métalliques. Le gouvernement canadien propose que l'on envisage de mettre en place un mécanisme international intégré qui englobera la gamme complète des instruments appropriés, allant des ententes ayant force obligatoire aux démarches non réglementaires appuyées par le gouvernement, sans oublier les initiatives volontaires de l'industrie.

La Déclaration de Rio et Action 21

L'impact des minéraux et des métaux sur la santé des humains et sur l'environnement est traité dans le cadre de plusieurs initiatives depuis le Sommet de la Terre en 1992. Parmi ces initiatives, dont bon nombre ont un caractère permanent, notons :

- le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique, qui a été créé pour établir les priorités d'action commune aux fins du chapitre 19 d'Action 21;
- le Programme des Nations Unies pour l'environnement et d'autres organismes des Nations Unies, dont la Commission du développement durable, la Commission économique pour l'Europe (CEE) et l'Inter-Organization Programme for the Sound Management of Chemicals, qui participent à diverses initiatives, dont les négociations visant la création d'un mécanisme planétaire afin d'en arriver à une procédure d'information et de consentement préalables pour le commerce international de certains produits chimiques dangereux et un protocole sur les métaux lourds dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, administrée par la CEE;
- le programme de réduction des risques de l'Organisation de coopération et de développement économiques, qui a mené à des projets pilotes concernant cinq produits chimiques et, en particulier, au plan d'action volontaire de l'industrie à l'égard du plomb;